



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame HERVÉ Romy en tant que serveuse en restauration du 09 au 10 juin 2022,
- Madame FERNANDES Lisette en tant que serveuse en restauration du 11 au 12 juin 2022,
- Monsieur RINALDI Hugo en tant que surveillant de baignade du 04 au 05 juin 2022 et le 11 juin 2022,
- Monsieur LANDREAU Loris en tant qu'agent d'entretien technique de la serre du 13 juin au 18 septembre 2022.

Fait à Jonzac,  
Le **04 JUIN 2022**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex